

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VENANT-DE-PAQUETTE
Le 2 juin 2025

PROCÈS-VERBAL des délibérations du Conseil de la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette qui s’est réuni en séance ordinaire le 2 juin 2025 à 19h30 à la salle du conseil de la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette, sis au 5 chemin du Village.

Sont présents : Monsieur Henri Pariseau, maire
 Monsieur Gaétan Lavigne, conseiller siège #1
 Madame Nathalie Lacasse, conseillère siège #2
 Monsieur Claude Desbiens, conseiller siège #3
 Monsieur Jacques Inkel, conseiller siège #4
 Monsieur Marc Delorme, conseiller siège #5

Est absent : Monsieur William Blue, conseiller siège #6

Madame Mélissa Gaudreau, directrice générale et greffière-trésorière, est présente.

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la séance est ouverte à 19h30 par Monsieur le Maire Henri Pariseau. Madame Mélissa Gaudreau agit à titre de secrétaire d’assemblée.

2.0 ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Résolution 2025-06-74

Les membres du conseil ayant tous pris connaissance de l’ordre du jour ;

SUR PROPOSITION de la conseillère Nathalie Lacasse,
APPUYÉE par le conseiller Jacques Inkel,
IL EST RÉSOLU

D’adopter l’ordre du jour tel que présenté ;

Et en laissant le point 12.0 Varia ouvert.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2.0 ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

3.0 SÉANCE DU CONSEIL

- 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025
- 3.2 Suivi de la séance du conseil du 5 mai 2025

4.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

- 4.1 Questions des citoyens

5.0 CORRESPONDANCE

- 5.1 Poursuite du programme gouvernemental RénoRégion
- 5.2 Appel à projet pour une demande financière auprès de la Tillotson North Country Foundation Inc.
- 5.3 Couverture Internet et cellulaire

6.0 TRÉSORERIE

- 6.1 Comptes payés
- 6.2 Comptes à payer

7.0 VOIRIE

- 7.1 Programmation des travaux de la TECQ 2024 et 2025

- 7.2 Bris d'entente avec East Hereford pour l'employé de voirie
- 7.3 Achat de ponceaux lors de la réfection des chemins
- 7.4 Avis d'East Hereford d'un ponceau non-conforme
- 7.5 Planification des travaux de réfection des chemins

8.0 AQUEDUC

- 8.1 Approbation du Plan de mesures de remplacement du ministère de l'environnement
- 8.2 Modalités de tarification et coûts associés au règlement d'emprunt

9.0 AVIS DE MOTION

Aucun avis de motion

10.0 RÈGLEMENTS

Aucun règlement adopté

11.0 AUTRES AFFAIRES

- 11.1 Dépôt du rapport financier 2024
- 11.2 Proposition de la mise à jour du dossier d'assurance
- 11.3 Contrat de location de la salle communautaire
- 11.4 Entente de partenariat du Circuit électrique
- 11.5 Renouvellement de la prestation de services de la SPA Estrie
- 11.6 Programme Énergie360 de la FQM
- 11.7 Présence de véhicules tout terrain au village-Stratégie d'intervention
- 11.8 Congé de la direction générale
- 11.9 Accueil des nouveaux arrivants

12.0 VARIA

13.0 RAPPORTS

- 13.1 Élus
- 13.2 Directrice générale

14.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

- 14.1 Questions des citoyens sur les dossiers de l'assemblée

15.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Adopté à l'unanimité.

3.0 SÉANCE DU CONSEIL

- 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025

Résolution 2025-06-75

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025 ;

SUR PROPOSITION de la conseillère Nathalie Lacasse,
APPUYÉE par le conseiller Marc Delorme,
IL EST RÉSOLU

De renoncer à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025;

D'adopter le procès-verbal tel que présenté;

Adopté à l'unanimité.

3.2 Suivi de la séance du conseil du 5 mai 2025

La directrice générale fait une description verbale des suivis depuis le 5 mai 2025

4.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Les questions posées concernent les sujets suivants :

4.1.1 Demande de renseignements concernant les travaux de réfection à venir

Un citoyen désire connaître les raisons qui ont mené la Municipalité à ne pas aller de l'avant avec la firme EXP et le ministère de la sécurité publique pour la réfection des chemins liée au sinistre de l'ouragan Beryl. La Municipalité a décidé d'entamer les travaux avec d'autres contributions gouvernementales, lesquelles lui semblent moins risquées.

4.1.2 Demande d'intervention sur un tronçon de la rivière adjacente à la propriété d'un citoyen

Un citoyen demande à la Municipalité d'enlever les obstructions présentes dans ce tronçon de la rivière. L'inspecteur régional de la MRC de Coaticook viendra sur les lieux pour déterminer si un réaménagement de la rivière doit être effectué à cet endroit.

4.1.3 Accueil des nouveaux arrivants

Une citoyenne souhaiterait que l'on adopte une démarche pour accueillir chaleureusement tous les nouveaux résidents sur notre territoire. Le conseil désire trouver une personnes-ressource à cet effet.

5.0 CORRESPONDANCE

5.1 Poursuite du programme gouvernemental RénoRégion

Le gouvernement du Québec a décidé d'annuler la suspension du programme RénoRégion. Ce programme vise plus particulièrement à soutenir les personnes en milieux ruraux et à faible revenu en leur versant une aide financière pour des rénovations jugées nécessaires à l'entretien de leur propriété.

5.2 Appel à projets pour une demande financière auprès de la Tillotson North Country Foundation Inc.

La Tillotson North Country Foundation Inc. souhaite encourager le dynamisme local des organismes locaux situés à East Hereford, à Saint-Herménégilde et à Saint-Venant-de-Paquette en leur octroyant des aides financières. Le Conseil a convenu qu'il serait pertinent d'inviter les citoyens à venir partager leurs idées lors de la prochaine Soirée des Loisirs afin d'élaborer un projet à vocation sociale qui soit porteur pour notre communauté. Un envoi collectif sera transmis à cet effet.

5.3 Suivi de couverture Internet et cellulaire

La Municipalité a engagé un dialogue avec les paliers fédéral et provincial afin d'encourager l'implantation d'une couverture Internet et cellulaire qui soit bénéfique pour tous en cas de situation d'urgence.

6.0 TRÉSORERIE

6.1 Comptes payés

Résolution 2025-06-76

Considérant que la directrice générale dépose la liste des paiements émis durant la période du 2 au 30 mai 2025 au montant de 24 542,54 \$;

SUR PROPOSITION du conseiller Jacques Inkel,
APPUYÉE par le conseiller Claude Desbiens,
IL EST RÉSOLU

D'accepter la liste des paiements émis présentée au conseil municipal au montant de 24 542,54 \$ pour la période du 2 au 30 mai 2025.

Adoptée à l'unanimité.

6.2 Comptes à payer

Résolution 2025-06-77

Considérant que la directrice générale dépose la liste des comptes à payer en date du 3 juin 2025 au montant de 35 890, 92 \$;

SUR PROPOSITION du conseiller Marc Delorme,
APPUYÉE par le conseiller Claude Desbiens,
IL EST RÉSOLU

D'autoriser le paiement des comptes à payer au montant de 35 890,92 \$;

Adoptée à l'unanimité.

7.0 VOIRIE

7.1 Programmation des travaux de la TECQ 2024 et 2025

La directrice générale expose aux conseillers les démarches à suivre pour l'obtention d'aide financière auprès de la TECQ 2024-2028. Une majeure partie du montant des travaux qui ont été réalisés sur le chemin de la Rivière en novembre 2024 seront remboursés par la TECQ 2024.

7.2 Bris d'entente avec East Hereford pour l'employé de voirie

Le Conseil a décidé d'ouvrir un poste d'employé de voirie pour la planification et l'entretien de son réseau routier. Un envoi collectif sera transmis par la poste à cet effet.

7.3 Achat de ponceaux lors de la réfection des chemins

Un conseiller rappelle à certains conseillers la responsabilité des propriétaires de terrain de veiller à l'état de leur ponceau. Tel que stipulé dans le Règlement 24-366 concernant les fossés et ponceaux, il incombe aux propriétaires de terrain de procéder à l'achat, l'installation, l'entretien et le remplacement de leur ponceau, et ce, à leurs frais. Le règlement est accessible sur le site Internet de la Municipalité.

7.4 Avis d'East Hereford d'un ponceau non-conforme

La Municipalité d'East Hereford nous informe qu'un ponceau situé sur le 9^e rang doit être remplacé, car il est jugé avoir un diamètre insuffisant pour assurer l'écoulement naturel des eaux.

7.5 Planification des travaux de réfection des chemins

Dès que l'employé de voirie aura complété sa tournée des chemins annuel, le Conseil se réunira afin d'élaborer une programmation de travaux à réaliser.

8.0 **AQUEDUC**

8.1 Plan de mesures de remplacement

Résolution 2025-06-78

Considérant que la Municipalité de Saint-Venant-de-Paquette désire cesser l'exploitation de son système d'aqueduc et le remplacer par des mesures de remplacement adéquats en vertu de l'article 32.7 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

Considérant que la Municipalité doit maintenir son système d'aqueduc en exploitation jusqu'à ce que ces mesures de remplacement soient approuvées et complétées;

Considérant que la Municipalité détient l'appui des résidents desservis par cet aqueduc et consentent à ce que la Municipalité de Saint-Venant-de-Paquette cesse l'exploitation de son aqueduc sous le total respect des conditions énumérées;

Considérant que les propriétaires du bâtiment ci-dessus désignés consentent à se faire creuser un puits individuel et en devenir propriétaires.

SUR PROPOSITION de la conseillère Nathalie Lacasse,
APPUYÉE par le conseiller Marc Delorme,
IL EST RÉSOLU

De transmettre une demande d'approbation des mesures de remplacement d'un système d'aqueduc au ministère de l'environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

Adoptée à l'unanimité.

8.2 Modalités de tarification et coûts associés au règlement d'emprunt

Le conseil demande à la directrice générale de se renseigner auprès d'un conseiller juridique afin de connaître tous les coûts juridiques associés au règlement d'emprunt pour les résidents qui souhaitent être financés par la Municipalité.

9.0 **AVIS DE MOTION**

Il n'y a pas d'avis de motion à donner.

10.0 **RÈGLEMENTS**

Il n'y a pas de règlement à adopter.

11.0 AUTRES AFFAIRES

11.1 Adoption du rapport financier 2024

Résolution 2025-06-79

Considérant que la firme Pellerin Potvin Gagnon s.e.n.r.l., comptables agréés a préparé et remis le rapport financier de l'année 2024 ;

Considérant que le rapport financier doit être accepté par les membres du Conseil municipal au début de l'année suivante, soit jusqu'au 31 juin ;

SUR PROPOSITION de la conseillère Nathalie Lacasse,
APPUYÉE par le conseiller Gaétan Lavigne,
IL EST RÉSOLU

Que les rapports financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2024 de la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette soient déposés et acceptés tels que préparés par la firme Pellerin Potvin Gagnon s.e.n.r.l., comptables agréés ;

Que les conseillers qui étaient en poste au 31 décembre 2024 signeront l'attestation de lecture des rapports financiers de l'exercice 2024 et qu'une signature sera demandée aux conseillers ayant quitté leur fonction depuis le 31 décembre 2024.

Adoptée à l'unanimité.

11.2 Mise à jour de la police d'assurance

La Municipalité de Saint-Venant-de-Paquette ainsi que son co-assuré, Les Amis du Patrimoine, ont mis à jour leur police d'assurance avec FQM assurances.

11.3 Contrat de location de la salle communautaire

La directrice générale a présenté le contrat de location de la salle communautaire, lequel devra dorénavant être utilisé pour les résidents et les non-résidents de la municipalité.

11.4 Évènement de vélo de gravelle Garnotte

Résolution 2025-06-80

Considérant que la Municipalité de Saint-Venant-de-Paquette a reçu une demande d'appui pour l'évènement de vélo de gravelle organisé par Garnotte, qui se tiendra le 14 juin 2025;

SUR PROPOSITION de la conseillère Nathalie Lacasse,
APPUYÉE par le conseiller Jacques Inkel,
IL EST RÉSOLU

D'autoriser le passage sur les routes municipales gravelées aux cyclistes prenant part à l'évènement de vélo de gravelle organisé par Garnotte Organisation, étant entendu que l'organisation est la seule responsable de cet évènement et qu'elle fournira une preuve d'assurance à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

11.5 Renouvellement de la prestation de services de la SPA Estrie

Le conseil n'a pas d'ajustement ou de besoins particuliers à transmettre à la SPA concernant le renouvellement à venir de notre prestation de service.

11.6 Présence de VTT la fin de semaine au village

La présence de VTT dans le village et sur les terrains des Amis du patrimoine a été observé à deux reprises. Les Amis du patrimoine ont décidé d'installer des panneaux interdisant les VTT afin d'interdire cette activité sur leur propriété. Le conseil ne désire pas en installer pour le moment.

11.7 Congé d'été de la direction générale

Le bureau de la direction générale de la Municipalité sera fermé pendant les vacances de la construction, soit du 20 juillet au 2 août inclusivement.

12.0 VARIA

Une conseillère demande l'autorisation de procéder à la collecte de pneus de formats standards pour les résidents souhaitant s'en départir. L'entreprise responsable de ladite collecte est Récup Estrie.

13.0 RAPPORTS

13.1 Élus

Le conseiller Claude Desbiens rappelle que la Soirée Loisirs aura lieu le vendredi 13 juin à compter de 19 h 00.

13.2 Directrice générale

Un des membres organisateurs des activités entourant Malvina a demandé à la direction la possibilité d'ériger une pancarte pour signaler l'endroit où se déroulent les activités en saison. Le conseil a toutefois mentionné qu'il devait demander l'autorisation du MTQ puisque l'endroit désigné se situe sur l'emprise routière du ministère.

Un citoyen a fait part au conseil tous les désagréments que génère l'absence d'abat-poussière sur les routes municipales. Lors de la rencontre citoyenne, qui a eu lieu en 2024, les citoyens avaient tranché en faveur de l'arrêt de cet épandage sur nos routes afin de restreindre l'augmentation de la taxation municipale. Il peut en être tout autrement en 2026 si les citoyens jugent nécessaire l'épandage de ce produit.

14.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public.

15.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution 2025-06-81

Considérant que l'ordre du jour est épuisé ;

SUR PROPOSITION de la conseillère Nathalie Lacasse,
APPUYÉE par le conseiller Jacques Inkel,
IL EST RÉSOLU

De lever la séance, il est 23 h 15.

Adoptée à l'unanimité.

Monsieur Henri Pariseau
Maire

Madame Mélissa Gaudreau
Directrice générale et greffière-
trésorière

Je, Henri Pariseau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Je, soussignée Mélissa Gaudreau, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses ci-dessus. Si certains postes enregistrent des dépassements par rapport au budget, ceux-ci seront financés à même le surplus général du présent exercice.

